

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

\*

EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil  
Municipal : 33

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :  
21 septembre 2021

Date d'affichage :  
1<sup>er</sup> octobre 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 27 Septembre le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 21 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 00, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

**PRESENTS :**

MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, PIRES-BEAUNE (jusqu'à la question n° 5), MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA (à partir de la question n° 6), Mmes STORKSEN, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

**ABSENTS :**

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée  
*a donné pouvoir à Michèle GRENET*

M. Didier LARRAUFIE, Conseiller Municipal Délégué  
*a donné pouvoir à Jean-Louis RAYNAUD*

Mme Audrey LAURENT, Conseillère Municipale  
*a donné pouvoir à Michel BAGES*

Mme Nathalie NIORT, Conseillère Municipale  
*a donné pouvoir à Boris BOUCHET*

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale  
*absente à partir de la question n° 6*

M. Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal Délégué  
*absent jusqu'à la question n° 5*

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale  
*a donné pouvoir à Pierre PECOUL*

<> <> <> <>

**Secrétaire de Séance : Véronique FEUERSTEIN**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 SEPTEMBRE 2021**

**QUESTION N 27**

**OBJET : Fonds d'Initiatives Sportives : Suprême Legacy**

**RAPPORTEUR : Daniel GRENET**

**Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 15 septembre 2021.**

Le Fonds d'Initiatives Sportives prévu au budget vise à aider les clubs sportifs, lors de manifestations exceptionnelles, ou qui ont à engager des dépenses supplémentaires à destination d'un public ou évènement spécifique.

Dans ce cadre, il est proposé de verser une subvention de :

400 € à l'Association Suprême Legacy, nouvelle antenne riomoise de Breakdance, afin de participer au financement des frais de rafraîchissement des murs de l'ancienne salle des archers à Dumoulin, qu'ils s'engagent à réaliser et dans laquelle se dérouleront les initiations et entraînements de danse. Un projet de graph avec Rino devrait également embellir ce lieu d'activité.

Les crédits seront prélevés sur le Fonds d'Initiatives Sportives, chapitre 65, article 6574, enveloppe 2916, dont le solde sera alors de 3 300 €.

**Le Conseil Municipal est invité à :**

- approuver le versement d'une subvention de 400 € à l'Association Suprême Legacy.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE**

**Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.**

**Pour extrait conforme.**

**RIOM, le 27 septembre 2021**

**Le Maire,**

*signé*

**Pierre PECOUL**